

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

HAUTE-SAVOIE



Dossier de l'association

Saison 2017-2018



Union **F**rançaise des **Œ**uvres **L**aïques d'**E**ducation **P**hysique
de HAUTE SAVOIE

TEL: 04 50 52 30 20 / 04 50 52 30 06

FAX: 04 50 45 81 06

EMAIL: ufolep74@fol74.org

SITE: <https://www.ufolep74.org>

Sommaire

<i>Edito</i>	<i>Page 3</i>
<i>Contacts</i>	<i>Page 4</i>
<i>L'Ufolep 74 qui sommes nous ?</i>	<i>Page 5</i>
<i>Les certificats médicaux</i>	<i>Page 6</i>
<i>Les clubs Ufolep</i>	<i>Pages 7 à 10</i>
<i>Prêt de matériel</i>	<i>Page 11</i>
<i>Comment adhérer à l'Ufolep ?</i>	<i>Pages 12 à 22</i>
<i>Tarifs</i>	<i>Pages 23 et 24</i>
<i>Le calendrier des rencontres départementales</i>	<i>Pages 25 et 26</i>
<i>Les activités départementales</i>	<i>Page 27</i>
<i>Les formations</i>	<i>Page 28</i>
<i>Les actions transversales avec la FOL 74</i>	<i>Pages 29 à 31</i>



Le mot du Président de l'UFOLEP

Pierre NOEL

2017/2018 : UFOLEP / Info –Services

Comme chaque année, responsables d'association, vous êtes ou vous serez confrontés au casse-tête de l'automne : affiliations, assurances, programme d'activités, formations à mettre en place et gestion de vos intervenants, ...

Si votre association propose ou à la volonté de proposer à ses adhérents une ou plusieurs activités sportives ... Si vous êtes sollicités pour intervenir ou animer dans le cadre d'activités périscolaires ... Si vous souhaitez former vos animateurs à une discipline déterminée, aux premiers secours (PSC1), à une activité « santé » adaptée ... L'UFOLEP Haute-Savoie de par sa mission au sein du Secteur Sportif de la FOL 74, est là pour vous conseiller et vous accompagner dans vos réflexions.

Ainsi contactez dès à présent **Manon MOTTIN**, directrice du secteur sportif et déléguée UFOLEP, ou **Gérald GILLETTE**, animateur sportif et délégué adjoint, vous avez l'assurance d'obtenir un coup de pouce approprié. Ils seront vous renseigner, vous aider et vous soutenir au mieux en fonction des particularités de votre association.

Pas de perte de temps, prenez rendez-vous dès aujourd'hui :

⇒téléphone : 04 50 52 30 02 ou 06 08 76 12 16

⇒mail : ufolep74@fol74.org ou secteur.sportif@fol74.org

Sur vos agendas :

Pour cette rentrée sportive, cyclistes, vététistes, marcheurs, randonneurs ... l'UFOLEP Haute-Savoie, ouvrira la saison sportive 2017-2018 par une journée conviviale, familiale et festive

Avec Les Grimpées du Semnoz : samedi 9 septembre 2017

Nous vous attendons nombreux, dès 8 heures sur le Pâquier, à proximité du canal du Vassé.

C'est une occasion exceptionnelle de rencontres, de pratiques collectives et de mise en place du sport « santé pour tous ».

Pierre NOEL

Président du Comité Département



Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée et une belle année sportive en vous remerciant par avance pour votre engagement bénévole et militant.

L'équipe des permanents départementaux :

Manon MOTTIN

Gérald GILLETTE et Antoine MARGOT

Marie BERNARD et Monique CINTI

Le sport que nous voulons

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique de la Haute Savoie Fédération sportive multisports.

L'UFOLEP forme des citoyens sportifs, "des pratiquants capables de penser par eux-mêmes, de prendre part à la vie de la cité, de se donner des règles, de définir des droits et des devoirs, des personnes capables de détenir une part de souveraineté..."

Pour contacter l'UFOLEP 74



3 Avenue de la Plaine
BP 340
74008 ANNECY CEDEX



Manon MOTTIN

Directrice du Secteur Sportif
Déléguée Départementale
USEP/UFOLEP

Tél : 04 50 52 30 06/ 06 08 76 12 16

Fax : 04 50 45 81 06

Courriel : secteur.sportif@fol74.org

Marie BERNARD

Secrétaire du Secteur Sportif

Tél : 04 50 52 30 20

Fax : 04 50 45 81 06

Courriel : secretariat.usep@fol74.org

Monique CINTI

Secrétaire affiliation Vie fédérative APAC

Tél: 04 50 52 70 81

Courriel: vie.federative.apac@fol74.org

Anthoine MARGOT

Gérald GILLETTE

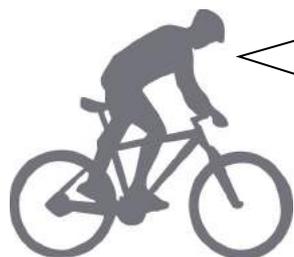
Animateurs coordinateurs délégués adjoints sportifs

Tél : 06 76 15 59 20

Courriel: ufolep74@fol74.org

Site : <http://www.cd.ufolep.org/hautesavoie>

Qu'est ce que l'UFOLEP?



Une fédération d'associations sportives régie par la loi 1901.
Agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et membre du CNOSF.

L'UFOLEP est déclarée d'utilité publique. C'est une fédération multisports au sein d'un mouvement d'idées, l'éducation populaire.

L'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.



Pourquoi s'affilier?

L'UFOLEP organise des rencontres sportives, des journées de plein air, des formations... C'est une fédération multisports qui décline ses pratiques dans l'optique d'une « autre idée du sport » avec pour slogan « tous les sports autrement ».

Multisports : une seule licence pour pratiquer plusieurs sports.

Pour le plaisir : une fédération conviviale où le jeu prime sur l'enjeu : nous voulons conjuguer épanouissement individuel et plaisir collectif par une pratique saine, festive et accessible à tous les publics.

Pour tous : que vous soyez jeune ou moins jeune, femme ou homme, quel que soit votre âge, vos moyens financiers, vos origines ou votre niveau de pratique, expérimenté ou débutant : aucune discrimination !

Tous niveaux : de la détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition dans la mesure où elle reste éducative, amicale et amateur.

Accessible : des formalités d'adhésions et de fonctionnement simplifiées, des tarifs d'affiliation et de licence peu onéreux, une couverture assurance appropriée pour mener votre activité en toute sérénité.

Des services : l'adhésion au CNEA (aide aux employeurs associatifs), un service paie (conseils, aide technique pour les paies ...), service comptabilité, service civique (la mise à disposition de volontaires) et aide technique sportive pour vos actions et/ou manifestations.

Des formations : allant du PSC1 aux formations de dirigeants en passant par les formations d'animateurs pour la grande majorité des activités.

Les Plus de l'UFOLEP :

L'UFOLEP Nationale a mis en place un système d'aide pour les associations qui emploient des salariés via le CNEA. L'UFOLEP Nationale prend en charge (sous conditions) le coût du CNEA pour ses associations affiliées.

L'UFOLEP Nationale propose aussi une autre prise en charge pour les associations de gymnastique d'entretien (APE) pour le visa SACEM, là aussi sous conditions pour ses associations affiliées.

Nouveauté sur les certificats médicaux

La loi du 26 janvier 2016 de « modernisation du système de santé » a modifié les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives. Ces modifications concernent donc l'UFOLEP. Vous trouverez ci-après les changements apportés par cette loi et les modalités d'application pour l'UFOLEP. N'hésitez pas à contacter l'équipe départementale de l'UFOLEP si vous avez des questions à ce sujet

- **L'obtention de la première licence pratiquant**

La première prise de licence à l'UFOLEP est soumise à un certificat médical, de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique du sport (à noter que pour la pratique de compétition, le certificat médical doit le préciser).

- **Le renouvellement de la licence pratiquant**

La loi de « modernisation du système de santé » prolonge la durée de validité du certificat médical à trois ans. Il faudra cependant remplir tous les ans un auto-questionnaire de santé. Deux possibilités au choix de l'adhérent:

- transmettre le questionnaire rempli au club
- transmettre une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire.

Attention:

- ⇒ En cas de déclaration erronée ou fautive de la part de l'un des membres du club, le club (et ses dirigeants) ne pourra en aucun cas être tenu responsable.
- ⇒ Les activités suivantes ne sont pas concernées par cette prolongation : Rugby (R2), Tir Sportif (R2), Alpinisme (R3), Plongée sous marine (R3), Spéléologie (R3), les activités R4 et les activités R6 (sports mécaniques).
- ⇒ Si il y a eu interruption dans la prise de licence, la nouvelle demande devra joindre un nouveau certificat médical de moins d'un an.

Type	1 ^{ère} licence	Renouvellement
R1	Certificat Médical	Questionnaire médical tous les ans
R2	Certificat Médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
R2 : Ecole de Sport et Activités Aquatiques d'Entretien	Certificat Médical	Questionnaire médical tous les ans
R2 : Rugby et Tir Sportif	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans
R3	Certificat Médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
R3 : Alpinisme, Plongée sous marine, Spéléologie	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans
R4	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans
R5	Certificat Médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
R6	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans

- **Le questionnaire médical et l'attestation au club**

Ces deux documents vous seront fournis avec l'enveloppe de ré-affiliation de début de saison. Si vous avez à nouveau besoin de ces documents, vous les trouverez sur le site de l'UFOLEP 74 et de la FOL 74. Le questionnaire de santé étant commun à toutes les fédérations sportives, vous le trouverez aussi en cerfa sous le code N°15699*01.

Nos clubs

Pour tous renseignements, merci de contacter les permanents au bureau d'Annecy : 04 50 52 30 02 ou ufolep74@fol74.org

SECTEUR ANNECIEN :

Sou des écoles laïques d'Annecy : Ski Alpin

Association Laïque Plurisports 74 : Multisports

Club des Sports Annecy Le Vieux Section : Ski Alpin

Cran Gevrier Animation : Danses Sportives, Gymnastique d'entretien, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Sophrologie, Danses, Marche Nordique, Taï Chi Chuan, Arts du Cirque et Ski Alpin

L'Atelier du QI : Taï Chi Chuan

Foyer du Parmelan : Gymnastique d'entretien, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Danses, Ski Alpin

Poisy Animation Jeunes : Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Ski Alpin

Gym Tendance Poisy : Gymnastique d'entretien

Cyclo Club De Pringy : Cycloport, Cyclotourisme, VTT randonnée

Union Cycliste de Cran-Gevrier : Cycloport et Cyclotourisme.

Annecy Haute-Savoie Athlétisme : Athlétisme et Marche Nordique

SECTEUR PAYS DE FILLIERE :

Modélisme Club Thorens-Glières : modélisme roulant

Filière Aventures : sport de montagne (spéléologie, alpinisme et escalade sur glace, randonnée pédestre, raquettes, épreuve combinée, ski alpin, ski de fond, accrobranche, canyoning, VTT randonnée, plurisports, ...)

SECTEUR PAYS ROCHOIS :

Cyclo Club Rochois : Cycloport, Cyclotourisme, VTT randonnée

Union Cycliste Rochoise : VTT

SECTEUR MONTAGNE DU GIFFRE :

Gliss'Ice: Patinage sur Glace

Haut Giffre Loisirs: Activité Physique d'Entretien, Marche Nordique

SECTEUR CLUSES-ARVE ET MONTAGNE :

Union Cycliste Thyez Marignier : Cyclotourisme

Cyclo Club Marnaz : Cyclotourisme

Gym Sports Loisirs Cluses : Gymnastique d'entretien, Jogging, Randonnée Pédestre, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Raquettes, Danses

Amicale Cyclo Clusiens : Cycloport, Cyclotourisme et VTT

Mont blanc VTT : VTT randonnée.

SECTEUR CANTON DE RUMILLY :

GTS Karting : Auto Karting piste

Nautic Club Rumillien : Natation

Amicale Sports et Loisirs d'Etercy : Danse Sportive, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce

SECTEUR FIER ET USSES :

Les Choucas de Sallenôves : Ski Alpin

SECTEUR DES VALLEES DE THONES

Foyer Animation Loisirs de Thônes : Activités Physiques d'Entretien, Randonnée Pédestre, Yoga, Qi Gong, Judo, Karaté, Tennis de Table, Ski Alpin, Surf

Thônes Natation: Natation

Aravis Natation : Natation

SECTEUR ARVE ET SALEVE :

Pers Jussy Vélo: VTT randonnée

Foyer Rural Arbusigny : Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Judo, Taï Chi Chuan et Ski Alpin

Nangy FOL Team : Auto Poursuite sur Terre

SECTEUR ANNEMASSE LES VOIRONS :

Ambilly Actifs : Randonnée Pédestre, Raquettes, VTT

SECTEUR HAUT CHABLAIS :

Club Nautique de Morzine : Natation

SECTEUR PAYS DU MONT-BLANC :

Multisport Black Friends : Cycloport, Cyclotourisme, VTT randonnée, VTT compétition, Ski de Fond, Ski Alpin

SECTEUR PAYS D'ALBY :

Vélo Club du Pont de l'Abîme : Cyclotourisme, VTT randonnée

SECTEUR SEMINE, PAYS DE SEYSSEL ET VAL DES USSES :

Association Frangy Intercrosse : Intercrosse

Moto Club des Princes : Moto Cross, Moto Trial

SECTEUR THONON, COLLINES DU LEMAN ET BAS CHABLAIS :

Foyer Culturel de Sciez : Judo, Handball, Ju Jitsu, Activité Physique d'Entretien, Activité Aquatique d'Entretien, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce, Danses, Eveil Corporel, Arts du Cirque, Tir à l'Arc, Gymnastique Rythmique Sportive, Ski Alpin, Surf

Voiron Activités Loisirs Bons : Gymnastique d'entretien

Foyer Rural d'Orcier : Badminton

SECTEUR GENEVOIS :

MJC du Vuache : Tir à l'Arc

Mini Racing Club de Vers : Modélisme Volant, Modélisme Roulant, Modélisme Naval

SECTEUR PAYS D'EVIAN ET VALLEE D'ABONDANCE :

Judo Club de Thollon-Gavot : Judo

Judo Club Chatel : Judo

Evian Sport Natation : Natation

SECTEUR QUATRE RIVIERES :

Oasis VTT : Cyclotourisme, VTT

SECTEUR VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC :

Club des Sports de Chamonix Section Cyclo : Cyclotourisme, VTT

Prêt de matériel

L'Ufolep de Haute-Savoie vous propose du matériel sportif à réserver.

- Cadres de Tchoukball
- Sarbacanes
- Sono
- Signalétique (flammes et banderoles)
- Matériel de comptage ski / vélo
- Matériel de comptage modélisme
- Crosses d'Intercrosse
- Arcs et flèches d'initiation
- Bâtons de Marche Nordique
- Chasubles et panneaux de signaleurs cyclistes



Comment adhérer à l'UFOLEP?

Cette rubrique est consacrée aux différents documents d'adhésion que l'on vous demande pour vous affilier. Le but est de vous donner les clefs pour remplir ces documents le mieux possible et le plus facilement possible.

1– La demande d'affiliation ou de réaffiliation 2017/2018

Ce document vous est envoyé par courrier si vous étiez affilié la saison passée. Il n'est pas pré rempli. L'association remplit et signe le bordereau puis le retourne à l'Ufolep avec le règlement de la cotisation.



Fédération des Ouvriers Laïques de Haute-Savoie
 3 avenue de la Plaine – BP 340 – 74 005 Annecy Cedex
 Tél. 04 50 52 74 25 – Fax: 04 50 45 51 06
 Site : www.fol74.org – Mail : via.federative@fol74.org

Bordereau d'affiliation annuelle d'une association postscolaire

Catégorie C1 – saison 2016-2017

QUELQUES MOTS SUR LA DEMARCHE ADMINISTRATIVE D'AFFILIATION	
Période d'affiliation	Du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. La structure complète le bordereau d'affiliation et indique dans le bon de commande le nombre de cartes d'adhésion et le(s) service(s) de la FOL dont elle a besoin. 2. Le représentant légal de la structure signe le bordereau d'affiliation/bon de commande. 3. La structure renvoie à la FOL le bordereau d'affiliation/bon de commande par mail ou courrier et s'engage à payer ses cotisations d'affiliation. 4. La structure met à jour sa fiche diagnostic (complétée, signée) pour mettre à jour ses déclarations d'assurance. 5. À réception, les services concernés prendront directement contact avec la structure pour établir un devis ou une convention.
Plus d'infos	<ul style="list-style-type: none"> - Se reporter au Guide d'affiliation. - Consulter notre site internet www.fol74.com, onglet « Aides aux associations et collectivités ». - Contacter nos services du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 13h30 à 17h30.

COORDONNEES DE LA STRUCTURE (siège social)	
N° d'affiliation	0 7 4
Nom de la structure	
Adresse complète	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Mail	
Site internet	

COORDONNEES DU CORRESPONDANT (recevra mails, factures, courriers, informations du réseau)	
Nom	
Prénom	
Adresse complète	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Mail	

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE (Président)	
Nom	
Prénom	
Adresse complète	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Mail	

2- La commande des licences

Cas n°1: première adhésion

Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Code postal, Ville
Si un de ces éléments n'est pas rempli, nous ne pourrions pas valider le bulletin !

17/2018
FILIEE
Bulletin saisi sur Webarthique
 Oui Non

Je coche le bon choix (dirigeant, officiel, animateur...)

Numéro d'affiliation et Nom de l'association
Si on ne connaît pas l'association, on ne peut pas valider le bulletin !

J'indique mon code d'activité principale et ceux de mes autres activités (ils ne peuvent pas être différents de ceux de mon association)

Je n'oublie pas d'indiquer la date de ma visite médicale et le nom du médecin

Si je suis motard, je n'oublie pas de remplir ces deux cases

Si je veux des garanties d'assurance supplémentaires, je coche mon choix

Je signe ici *sauf si je fais de l'ULM du parachute, du vol à voile, du vol libre ou du jet ski*

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

N° de licence : _____
Nom/Prénom : _____
Date de naissance : _____

Attention : cette licence provient d'une homologation; après cette date...

Activités : _____

Date d'homologation : _____

Cas n°2 : renouvellement d'adhésion

ufolep TOUS LES SPORTS / ATHLETISME
2017 / 2018

DEMANDE D'ADHESION LEP (1)
Association n° 07410094 - ASSOCIATION LAIQUE PLURISPORTS 74

LICENCE N° 074 [redacted] M [redacted] [redacted]
(23396) né(e) [redacted]

Tél.: [redacted] Port.: [redacted] Profession: [redacted]

Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP ou l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ?
* Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés: Gymnova, Nouansport, Sveltas (Gym); Univid (syndicat des véhicules de loisirs); Cassalport (multisport) pour un routage obligatoire par route sportive sans clause de confidentialité pour les données filiales. (cf. Liste sur www.ufolep.org) Oui Non

Mon abonnement "Les idées" Oui, je m'abonne pour

MES ACTIVITES SPORTIVES
 Dirigeant (Non pratiquant)
 Officiel (Non pratiquant) (2)
 Animateur (pratiquant) (2)
 Officiel (pratiquant) (2)
 Sportif (pratiquant)

Activité principale (non pratiquant):
Activité secondaire (non pratiquant):
Activité principale (pratiquant): 29120 Plurisport R2 (R2)
Activité secondaire (pratiquant): 28020 (R2)

Date du certificat médical (3) (4) [redacted] et Nom du médecin: [redacted]
 sans pratique compétitive (5)
Date de CASM Moto (6) [redacted] Numéro de CASM Moto: [redacted]

Etes vous licencié d'une autre fédération? Non Oui Précisez: [redacted]

Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) Non Oui (7)

INFORMATIONS ASSURANCE

Pour les licenciés UFOLEP de risques R1, R2, R3, R5 ou R8, votre association a souscrit auprès de l'APAC une garantie "Responsabilité Civile" obligatoire. En outre une garantie "Individuelle Accident". J'accepte les conditions de ces garanties et de prix m'a été remis en tableau de ces garanties):
CIP Option 2 CIP Option 3 (pour les mineurs)

Pour les licenciés UFOLEP de risques R6 ou R8: Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'annexe de sécurité jointe à la notice d'information.
Attention: les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (pour les mineurs)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue	600 €	600 €	600 €	600 €
Prestations complémentaires				
Invalidité permanente	- de 1 à 50%			
	- de 51 à 100%			
Déjà payé				

Pour les licenciés UFOLEP relevant des activités classées en risque élevé (24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski) je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en responsabilité civile comme de l'Individuelle Accident (10). Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.
Date et signature obligatoire du licencié: [redacted] (ou si mineur, du représentant légal)

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP
Association n° 07410094 (2017/2018)
Licence n° [redacted]
Nom: [redacted]
Prénom: [redacted]
Activités: 29120 Plurisport R2 (R2), 28020 (R2)

Valable uniquement avec la date, le sceau et la signature de la Fédération départementale

Attention: cette licence est valable 3 mois à compter de la date d'homologation, après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

Information CNIL: La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

Je vérifie que les informations sont exactes

Je vérifie les informations
J'indique la date de mon certificat médical et le nom de mon médecin
Ou je remplis le questionnaire médical

Si je suis motard, je n'oublie pas de renseigner les informations CASM

Si je veux des garanties d'assurance supplémentaires, je coche mon choix

Je signe ici
sauf si je fais de l'ULM
du parachute, du vol à voile,
du vol libre ou du jet ski

3– L’assurance



Vous connaître pour mieux vous garantir

INFORMATION & DECLARATION DE L’ACTIVITE

FICHE DIAGNOSTIC

La fiche diagnostic est un outil de l’APAC Assurances pour répondre le plus précisément possible à vos besoins d’assurance. Cet outil est assez récent, ce qui peut le rendre compliqué à compléter par manque d’habitude. Par ce document, nous allons vous aider à le remplir le mieux possible mais, si malgré cette aide, vous éprouvez toujours des difficultés à remplir cette fiche diagnostic, nous serons toujours présents pour vous aider soit en venant nous voir à nos bureaux, soit par téléphone.

Service APAC Assurances : Monique Cinti – tél. 04 50 52 70 81.

Cette fiche diagnostic comprend plusieurs éléments, certains sont à remplir par l’association et d’autres par la FOL / UFOLEP. De manière générale, vous devez remplir les cadres blancs et violets.

PAGE 1

Il faut remplir les renseignements de l’association

Association à but sportif et culturel

Nommez vos activités sportives (et culturelles le cas échéant)

**La plupart des associations UFOLEP cochent :
Autonome
Organise des activités pour ses seuls adhérents**

Nom de l’association ou de l’organisme :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Date de la création :

Correspondant de l’association :

Tél : **Fax :**

Email : **Site Web :**

OBJET STATUTAIRE ET / OU SOCIAL :
(Loi 1901 ou Loi 1908)

Activités principales :

SPECIFITES :

- Autonome
- Rattachée à l’enseignement public
- Rattachée à l’entreprise
- Rattachée à la collectivité
- Rattachée à l’état

PUBLIC VISE

- Organise des activités pour ses seuls adhérents
- Organise des activités ouvertes à tout public

**Nombre de membres de l'association.
Bien séparer ceux jusqu'à 16 ans du total**

COMPOSITION :

Nombre d'adhérents :

- Jusqu'à 16 ans inclus
- 17 ans et plus
- dont adhérents de soutien (membres bienfaiteurs n'ayant aucune action même bénévole)

Dans vos adhérents précédemment déclarés, il y a :

- Administrateurs.....
 - Dont titulaires d'une carte Ligue
 - Dont titulaires d'une licence Ufolep avec part assurance attachée.....
- Collaborateurs bénévoles.....
- Personnel salarié permanent.....
- Personnel salarié non permanent.....
- Prestataires intervenant dans l'as.....

En plus des adhérents, l'association a-t-elle des usagers ?

Les administrateurs sont les membres du bureau / comité directeur / conseil d'administration de votre association

Un personnel salarié permanent est un salarié en CDI ou en CDD longue durée. Un personnel salarié non permanent est un salarié en CDD courte durée, voire en intérim.

Rappel : parmi les administrateurs de votre association, trois d'entre eux, minimum, doivent avoir une licence UFOLEP (le président, le secrétaire et le trésorier).

Indiquez votre budget actuel et celui de l'année prochaine

MONTANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :
 Pour l'année en cours : Prévisionnel N + 1 :

MONTANT DES SALAIRES ET REMUNERATIONS ANNUELS BRUTS :
 Pour l'année en cours : Prévisionnel N + 1 :

**Si vous n'avez pas de salarié, indiquez 0 €.
Si vous n'avez pas prévu d'avoir un salarié, indiquez 0 €.**

ACTIVITES REGULIERES NON SPORTIVES :

- Liste des activités et effectif des participants

	16 ans inclus	et plus	16 ans inclus	ans et plus
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

et/ou

	Nombre maximum de personnes accueillies	Nombre total de personnes reçues dans l'année
1.		
2.		

oui non

Si vous n'avez pas d'activités NON SPORTIVES régulières (plus de 2 fois par an), ne pas remplir ce cadre

Voici le cadre le plus important à remplir pour une association UFOLEP et, aussi, celui qui pose le plus de problèmes en général. Une explication générale sera faite, elle sera suivie d'exemples de cas particuliers.

Indiquez TOUTES vos activités sportives

Indiquez TOUS les licenciés UFOLEP pratiquant l'activité

Indiquez le nombre de membres avec une licence UFOLEP et une autre licence (pour la même activité)

Indiquez TOUS les pratiquants (UFOLEP ou non)

Indiquez les pratiquants non-UFOLEP

Si j'ai des pratiquants SANS licence

ACTIVITES REGULIERES SPORTIVES

Attention : si vous organisez des activités sportives régulières (R5) ou motorisées (R6), n'oubliez pas de régulariser l'acte d'engagement figurant en pages 5 et 6.

Nombre total de pratiquants (1)		Nombre de licenciés UFOLEP avec part assurance attachée (2)		Nombre de licenciés autres Fédérations (2)		Nombre de doubles licenciés (qui ont une licence UFOLEP et une licence d'autres Fédérations)		Nombre de non licenciés (3)		Pratique commune UFOLEP/autres Fédérations/ non licenciés											
		Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	OUI	NON										
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20%;"> <p>• Listez les activités</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table> </div> <div style="width: 80%; border: 1px solid lightblue; padding: 5px;"> <p>La pratique commune correspond aux entraînements ou aux sorties faites avec les licenciés UFOLEP et les autres licenciés</p> </div> </div>																					

(1) Ce chiffre doit représenter le total des colonnes licenciés Ufolep, autres Fédérations, doubles licenciés et non licenciés.
 (2) Ne doivent figurer dans ces colonnes que les pratiquants titulaires d'une seule licence. Les titulaires de plusieurs licences doivent figurer dans la colonne « doubles licenciés ».
 (3) Pour les activités motorisées R6 (hors karting piste) : joindre impérativement la liste nominative (nom, prénom, date de naissance) des non licenciés.

Attention : si vous organisez une compétition, randonnée ou épreuve cycliste (notamment soumise à autorisation ou déclaration administrative préalable), vous devez impérativement souscrire le contrat A.C.T. (Activités Cyclistes Temporaires). Demander à votre Délégation départementale APAC le bordereau spécifique.

• Prestations extérieures (activités de l'association pour le compte d'autres entités) oui non

Si oui, nombre

Les activités périscolaires peuvent être des prestations extérieures.

Exemple 1 :

Mon association comprend une section ski pour les jeunes, ils sont 46 avec 6 animateurs. Ils sont tous affiliés à l'UFOLEP et à la FFS. Je remplis ma fiche diagnostic de cette façon :

• Liste des activités	Nombre total de pratiquants (1)		Nombre de licenciés UFOLEP avec part assurance attachée (2)		Nombre de licenciés autres Fédérations (2)		Nombre de doubles licenciés (qui ont une licence UFOLEP et une licence d'autres Fédérations)		Nombre de non licenciés (3)		Pratique commune UFOLEP/autres Fédérations/ non licenciés	
	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	OUI	NON
Ski alpin	46	6	0	0	0	0	46	6	0	0		X

Exemple 2 :

Mon association de cyclisme est double affiliée UFOLEP et FFCT, mais pas mes adhérents. Au total nous sommes 39 adultes, il nous arrive de faire des sorties communes. J'ai 22 licenciés UFOLEP, 15 licenciés FFCT et 2 non licenciés. Je remplis ma fiche diagnostic de cette façon :

• Liste des activités	Nombre total de pratiquants (1)		Nombre de licenciés UFOLEP avec part assurance attachée (2)		Nombre de licenciés autres Fédérations (2)		Nombre de doubles licenciés (qui ont une licence UFOLEP et une licence d'autres Fédérations)		Nombre de non licenciés (3)		Pratique commune UFOLEP/autres Fédérations/ non licenciés	
	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	OUI	NON
Cyclisme	0	39	0	22	0	15	0	0	0	2	X	

Exemple 3 :

Mon association de moto cross est double affiliée UFOLEP et FFM. Au total, on a 22 pilotes adultes, aucun n'est double affilié et on ne fait aucun entraînement commun. J'ai 12 licenciés UFOLEP et 10 licenciés FFM. Je remplis ma fiche diagnostic de cette façon :

• Liste des activités	Nombre total de pratiquants (1)		Nombre de licenciés UFOLEP avec part assurance attachée (2)		Nombre de licenciés autres Fédérations (2)		Nombre de doubles licenciés (qui ont une licence UFOLEP et une licence d'autres Fédérations)		Nombre de non licenciés (3)		Pratique commune UFOLEP/autres Fédérations/ non licenciés	
	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	Jusqu'à 16 ans inclus	17 ans et plus	OUI	NON
Moto Cross	0	22	0	12	0	10	0	0	0	0		X

Remplissez ce cadre si vous organisez des repas de club, des tombolas, des soirées ou des activités culturelles. Les actifs sont les personnes qui organisent et/ou participent à la manifestation. Les passifs sont le public attendu.

MANIFESTATIONS OU ACTIVITES TEMPORAIRES NON SPORTIVES

- Liste des activités

Type	Date de début	Date de fin	Participants		Renouvelez-vous ces activités d'une année à l'autre ? oui/non
			Actifs	Passifs	

Les manifestations ou activités temporaires non sportives pourront faire l'objet d'une RAT.

PAGE 4

Dans ce cadre, il faut indiquer toutes les manifestations sportives qui ne correspondent pas aux activités habituelles (comme des rencontres avec des associations, des stages pour vos membres...).

MANIFESTATIONS OU ACTIVITES TEMPORAIRES SPORTIVES

Attention : si vous organisez des activités sportives cyclistes (R5) ou motorisées (R6), n'oubliez pas de régulariser l'acte d'engagement figurant en pages 5 et 6.

- Liste des activités

Type	Date de début	Date de fin	Participants sans licence UFOLEP *	Si activité temporaire cycliste (R5), participants licenciés UFOLEP R1, R2, R3, R4, R6	Renouvelez-vous ces activités d'une année à l'autre ? oui/non

* Y compris licenciés UFOLEP sans part assurance attachée.

Attention : si vous organisez une compétition, randonnée ou épreuve cycliste (notamment soumise à autorisation ou déclaration administrative préalable), vous devez impérativement souscrire le contrat A.C.T. (Activités Cyclistes Temporaires). Demander à votre Délégation départementale APAC le bordereau spécifique.

Les manifestations ou activités temporaires sportives feront l'objet d'une RAT pour les manifestations sportives autres que cyclistes et mécaniques.

Les manifestations cyclistes feront l'objet d'une ACT.

Les manifestations mécaniques feront l'objet d'une VTM.

Cette partie concerne les locaux que vous utilisez, avec une différenciation entre les locaux permanents (club house, salle d'activités ...) et les locaux occasionnels (que vous utilisez pour des réunions ou pour l'AG de l'association par exemple).

• LES LOCAUX PERMANENTS :

	OUI	NON
1) Etes-vous propriétaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Etes-vous locataire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas :		
- y a-t-il existence d'un bail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a) gratuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) payant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- y a-t-il une renonciation à recours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• LES LOCAUX OCCASIONNELS :

Ce sont des locaux qui ne sont pas exclusivement réservés à votre association :

Type	Fréquence à l'année	Nombre de personnes et/ou capacité d'accueil	Durée	Activités concernées

Le fait de mentionner les locaux occasionnels vous permet de recevoir une attestation d'assurance que vous pourrez transmettre au(x) propriétaire(s) du local.

PAGE 5

Il s'agit du dernier cadre à remplir de la fiche diagnostic. Ce cadre est indicatif. Si vous souhaitez obtenir un contrat d'assurance pour les biens de votre association, il faut nous l'indiquer. L'APAC est susceptible de vous proposer un contrat d'assurance pour toutes ces propositions : mobilier, matériel, informatique, voiture, bateaux...

• MATERIEL MOBILIER

En ce qui concerne le matériel mobilier, possédez-vous ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilier de bureau et d'activités -hors informatique- (sièges, tables, bureaux, armoires, rangements, ...) | <input type="checkbox"/> Matériel sportif : skis, surfs, snowboards, bicyclettes |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique et bureautique de gestion ou d'activités (photocopieurs, télécopieurs, calculatrices, téléphones, ...) | <input type="checkbox"/> Tentes et matériel de camping |
| <input type="checkbox"/> Matériel d'activités (matériel éducatif, costumes, ...) | <input type="checkbox"/> Matériel scientifique ou d'astronomie |
| <input type="checkbox"/> Stands et supports d'expositions, chapiteau, ... | <input type="checkbox"/> Machines outils fixes ou mobiles de chantier |
| <input type="checkbox"/> Mobilier d'hébergement | <input type="checkbox"/> Matériel médical de rééducation et prothèse audio, ... |
| <input type="checkbox"/> Mobilier et matériel de cuisine, de restauration, d'entretien | <input type="checkbox"/> Modèles réduits et maquettes |
| <input type="checkbox"/> Matériel photo, sono, ciné, vidéo, bancs de montage, films, éclairages, radio, antennes pylones, ... | <input type="checkbox"/> Bateaux |
| <input type="checkbox"/> Instruments de musique | <input type="checkbox"/> Tout bien dépassant une valeur de 10.700 € à l'unité |
| <input type="checkbox"/> Marchandises et stocks | <input type="checkbox"/> _____ |
| | <input type="checkbox"/> _____ |
| | <input type="checkbox"/> _____ |
| | <input type="checkbox"/> _____ |

• VEHICULES DE L'ASSOCIATION

Nombre

Dernière étape

Pour finir de compléter la fiche diagnostic, il ne vous reste plus qu'à signer en bas de la page 7 de celle-ci.



Ce questionnaire a été rédigé conformément aux dispositions de l'article L.113-2 du Code des Assurances qui oblige l'assuré à répondre exactement aux questions posées par l'assureur sur les circonstances qui sont de nature à faire apprécier les risques à garantir et à déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites.

Par conséquent, je certifie que les données renseignées ici sont conformes à la situation de mon association et ne comportent aucune restriction de nature à limiter l'appréhension des risques.

Fait à _____

Le _____

L'ASSOCIATION
Signature précédée de la mention « Certifié exact »
Qualité du signataire

APAC 24.06.2013

7

VOS ENGAGEMENTS SPECIFIQUES SI VOUS ORGANISEZ DES ACTIVITES RELEVANT DES RISQUES R5 (ACTIVITES CYCLISTES)

Les activités cyclistes des associations UFOLEPregistrent une sinistralité très importante qui déséquilibre l'ensemble des résultats techniques de l'APAC. Par conséquent, une prise de conscience généralisée est indispensable quant au respect des consignes et règles de sécurité afin de limiter les risques inhérents à ces activités et réduire les mises en cause de responsabilité civile émanant de participants blessés.

Le strict respect de ces formalités conditionne la persistance de la distribution de ces garanties d'assurance par l'APAC pour ces activités sportives.

Ce paragraphe formalise l'engagement des présidents d'associations affiliées à la Ligue de l'enseignement et à l'UFOLEP organisant des activités sportives relevant des Risques R5 à respecter les conditions de sécurité édictées par l'UFOLEP par délégation de la Fédération délégataire. Il a également pour objet de vérifier le respect des conditions d'organisation et de pratique des activités conditionnant l'octroi des garanties d'assurance APAC édictées dans la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air.

Je soussigné, Président de l'association _____, m'engage sur l'honneur :

- au strict respect du règlement technique UFOLEP et Fédération Délégataire y compris en ce qui concerne les mesures nécessaires quant au port du casque obligatoire par tous les participants, ainsi qu'au respect du Code de la Route pour les activités concernées,
- à la désignation d'un référent au sein de l'association (Monsieur Sécurité) en charge de la sécurité destiné à sensibiliser les adhérents et pratiquants à ces exigences. Coordonnées de ce Monsieur SECURITE :

Nom : _____ Prénom : _____

Je prends également note de l'intérêt à déclarer les entraînements et compétitions organisés par mon association (ainsi que la liste des participants) sur le site www.roulerenufolep.org (facultatif).

Je prends note de ce que le strict respect de ces mesures de sécurité conditionne l'octroi des garanties d'assurance de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air et que l'APAC serait habilitée à nous opposer une déchéance de garanties pour tout sinistre survenu en raison d'un manquement à un de ces engagements.

A _____ le _____ Signature* ►

* N'oubliez pas d'attester l'exactitude de vos déclarations en apposant votre signature en page 7

APAC 24.06.2013

5

Les associations pratiquant les sports mécaniques doivent remplir la page 6 et le haut de la page 7.



VOS ENGAGEMENTS SPECIFIQUES SI VOUS ORGANISEZ DES ACTIVITES RELEVANT DES RISQUES R5 (ACTIVITES MOTOCYCLISTES)

Les activités motorisées des associations UFOLEPregistrent une sinistralité très importante qui déséquilibre l'ensemble des résultats techniques de la Ligue de l'enseignement. Par conséquent, une prise de conscience généralisée est indispensable quant au respect des consignes et règles de sécurité afin de limiter les risques inhérents à ces activités et réduire les mises en cause de responsabilité civile émanant de participants blessés. Le strict respect de ces formalités conditionne la persistance de la distribution de ces garanties d'assurance par l'APAC pour ces activités sportives.

Ce paragraphe formalise l'engagement des présidents d'associations affiliées à la Ligue de l'enseignement et à l'UFOLEP organisant des activités sportives relevant des Risques R5 à respecter les conditions de sécurité édictées par l'UFOLEP par délégation de la Fédération délégataire.

Il a également pour objet de vérifier le respect des conditions d'organisation et de pratique des activités conditionnant l'octroi des garanties d'assurance APAC édictées dans la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air, ainsi que la prise de l'association que des personnes chargées de garantir.

I - EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DES ACTIVITES, LE PRÉVENANCE ET L'ENGAGEMENT :

- au strict respect du règlement technique UFOLEP et Fédération délégataire,
- à la désignation d'un référent au sein de l'association (Monsieur Sécurité) en charge de la sécurité destiné à sensibiliser les adhérents et pratiquants à ces exigences. Coordonnées de ce Monsieur SECURITE :

Nom : _____ Prénom : _____

- à ce que ces entraînements et pratiques lors manifestation soient systématiquement encadrés par un représentant de l'association titulaire du respect des règlements techniques et consignes de sécurité,

- à ce que ce représentant de l'association présente lors des entraînements et pratiques lors manifestation l'assureur du respect des règlements techniques et consignes de sécurité notamment en ce qui concerne le port des équipements de sécurité, le respect de la capacité de circuit, des conducteurs,

- à ce que les participants régularisent systématiquement une feuille d'engagement (nom, prénom, numéro de licence et/ou CASP qui sera conservée par l'association pendant un an et qui sera validée par l'APAC en cas de déclaration de sinistre. Cette dernière condition et conservation des fiches pourra être effectuée en ligne pour ceux qui le souhaitent en utilisant le site internet www.roulerenufolep.org),

- à ce que ce représentant de l'association présente lors des entraînements et pratiques lors manifestation, après les contrôles administratifs et techniques de tous les participants (licence UFOLEP, CASP ou licence sportive, passaport technique) et établit une liste des accidents constatés.

II - EN CE QUI CONCERNE LA PISTE OU LE TERRAIN SUR LEQUEL LA PRATIQUE SPORTIVE SERA REALISEE, LE PRÉVENANCE ET L'ENGAGEMENT :

- à m'assurer que les activités sont menées au bon dans le respect de la plus stricte des dispositions décrites dans l'arrêté préfectoral d'habilitation du terrain (capacité maximum, catégorie de véhicules, ...) et de l'arrêté UFOLEP en ce qui concerne les terrains de TRIAL, sans homologation,

- à ce que le circuit soit homologué et classé afin d'éviter toute situation de violation du circuit en dehors des entraînements supervisés par l'associateur (sauf pour les terrains de TRIAL bénéficiant de l'approbation UFOLEP, qui des permis qui entrent en circuit précèdent les dates et heures de pratique et l'interdiction de pratiquer en dehors de ces dates/heures,

- à ce qu'une zone de stationnement sécurisée soit aménagée pour le stationnement des véhicules de tourisme et le véhicule des accompagnateurs (qui ne doivent pas quitter cette zone).

SI VOTRE ASSOCIATION EST PROPRIETAIRE OU GESTIONNAIRE D'UNE PISTE OU TERRAIN SUR LEQUEL LES ACTIVITES SONT ORGANISEES :

Nom du circuit/terrain (s) : _____

Adresse (s) : _____

Code postal (s) : _____ Ville (s) : _____

Type d'activités organisées : _____

Nombre de véhicules et/ou engins pouvant évoluer en même temps sur le terrain (s) : _____

Nom et adresse du propriétaire (s) : _____

Date d'homologation pour les entraînements (s) : _____

Date de fin d'homologation pour les entraînements (s) : _____

N° d'homologation (s) : _____ Préfectorat ayant délivré l'homologation (s) : _____

APAC 24.06.2013

3

Les associations pratiquant des activités cyclistes doivent aussi, en plus, remplir et signer le bas de la page 5.

Document à joindre impérativement :

- agrément de l'UFOLEP (valable du 1^{er} d'août à l'UFOLEP Nationale) accompagné du rapport du visiteur datant de moins d'un an (s),

Si vous gérez une autre piste, communiquez ces informations sur papier libre.

- (s) Ces informations ne se trouvent pas sur le site www.roulerenufolep.org, ni sur vos sites internet ou sur votre site de l'association « J. roulerenufolep ».

Je soussigné, Président de l'association _____, m'engage sur l'honneur à respecter les dispositions ci-dessus mentionnées concernant l'organisation des activités de l'association, ainsi que les règles de sécurité de circuit.

Je prends note de ce que le strict respect de ces mesures de sécurité conditionne l'octroi des garanties d'assurance de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air et que l'APAC serait habilitée à nous opposer une déchéance de garanties pour tout sinistre survenu en raison d'un manquement à l'un de ces engagements.

Je prends également note de ce que les licenciés adhérents de mon association et les pratiquants titulaires d'assurances de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air et que l'APAC serait habilitée à nous opposer une déchéance de garanties pour tout sinistre survenu en raison d'un manquement à un de ces engagements.

A _____ le _____ Signature ►

SPECIFICITES ECOLES DE CONDUITE / ECOLES DE PILOTAGE LABELISEES UFOLEP :

L'acquisition des garanties de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air est accordée sous réserve du strict respect du « Cahier des charges des Ecoles de conduite » défini par l'UFOLEP.

Je soussigné, _____, Président de l'association Ecole de conduite _____, m'engage sur l'honneur à respecter le Cahier des charges des Ecoles de conduite UFOLEP concernant l'organisation des activités de l'association. A ce titre, je m'engage à ce que tous les pratiquants au sein de cette école de conduite soient titulaires d'une licence UFOLEP et ce, conformément au Cahier des charges UFOLEP Ecoles de conduite.

Je prends note de ce que le strict respect de ces mesures de sécurité conditionne l'octroi des garanties d'assurance de la Multirisque Adhérents Association Activités Sportives et de Plein Air et que l'APAC serait habilitée à nous opposer une déchéance de garanties pour tout sinistre survenu en raison d'un manquement à l'un de ces engagements.

A _____ le _____ Signature ►

Que faire en cas d'accident ou de sinistre ?



Contactez le Président de mon association.

Remplir la fiche de déclaration de sinistre.

Elle doit être faite dans les 5 jours !

(Elle est disponible sur le site de la FOL74, www.fol74.org/assurance-apac)

Renvoyer la déclaration de sinistre à :

FOL 74 – service Assurances
Monique CINTI
3 avenue de la Plaine - BP 340
74008 Annecy Cedex

S'il s'agit d'un accident corporel, ne pas oublier de joindre un certificat médical de constatation des blessures.

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre Monique CINTI

Tél. : 04 50 52 70 81

Mail : vie.federative.apac@fol74.org

4- Les tarifs 2016-2017

Tarifs UFOLEP 2017 - 2018			
	Total UFOLEP	Total FOL	Total FOL+UFOLEP
Affiliation collective	78,00 €	74,00 €	152,00 €

ADULTES

Tarifs UFOLEP 2017 - 2018				
Licences adultes	APAC	Total UFOLEP	Carte FOL	Total FOL/UFOLEP
R1	0,59 €	8,45 €	10,75 €	19,20 €
R2	3,18 €	12,70 €	10,75 €	23,45 €
R3	19,95 €	27,65 €	10,75 €	38,40 €
Dirigeants		8,45 €	10,75 €	19,20 €

Activités R5, Duathlon - Triathlon - Bike and Run - Bicross - Cycloport - Dirt - VTT en compétition - Bike Trail compétition - Epreuves combinées

Adultes	57,16 €	64,85 €	10,75 €	75,60 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R5, Vélo Trial - Bike Trial

Adultes	42,67 €	50,35 €	10,75 €	61,10 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R5, Cyclotourisme - VTT Randonnées

Adultes	20,93 €	28,65 €	10,75 €	39,40 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R6, MOTO CROSS

Adultes	111,49 €	111,49 €	10,75 €	122,24 €
---------	----------	----------	---------	----------

Activités R6, moto enduro et 50 CC

Adultes	71,11 €	78,75 €	10,75 €	89,50 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R6, MOTO TRIAL - ECOLE DE CONDUITE - RANDO LOISIRS

Adultes	34,87 €	42,55 €	10,75 €	53,30 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R6, AUTO (Gymkhana - kart cross - karting piste - poursuite sur terre - trial 4 x 4)

Adultes	34,87 €	42,55 €	10,75 €	53,30 €
---------	---------	---------	---------	---------

Activités R6, AUTO (école initiation)

Adultes	22,05 €	29,75 €	10,75 €	40,50 €
---------	---------	---------	---------	---------

JEUNES**Tarifs UFOLEP 2017 - 2018**

Licences jeunes	APAC	Total UFOLEP	Carte FOL	Total FOL/UFOLEP
R1	0,59 €	4,85 €	2,60 €	7,45 €
R2	3,18 €	8,50 €	2,60 €	11,10 €
R3	19,95 €	23,95 €	2,60 €	26,55 €

Activités R5, Duathlon - Triathlon - Bike and Run - Bicross - Cycloport - Dirt - VTT en compétition - Bike Trail compétition - Epreuves combinées

Jeunes	29,80 €	34,80 €	2,60 €	37,40 €
--------	---------	---------	--------	---------

45

Jeunes	29,80 €	34,80 €	2,60 €	37,40 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R5, Cyclotourisme - VTT Randonnées

Jeunes	20,28 €	25,30 €	2,60 €	27,90 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, MOTO CROSS

Jeunes	111,49 €	116,50 €	2,60 €	119,10 €
--------	----------	----------	--------	----------

Activités R6, MOTO ENDURO ET 50 CC

Jeunes	71,11 €	76,10 €	2,60 €	78,70 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, MOTO TRIAL - ECOLE DE CONDUITE - RANDO LOISIRS

Jeunes	34,87 €	39,90 €	2,60 €	42,50 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, ECOLE DE CONDUITE (MOTO)

Jeunes	34,87 €	39,80 €	2,60 €	42,40 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, AUTO (Gymkhana - kart cross - karting piste - poursuite sur terre - trial 4 x 4)

Jeunes	34,87 €	39,90 €	2,60 €	42,50 €
--------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, AUTO (école initiation)

Jeunes	20,47 €	25,50 €	2,60 €	28,10 €
--------	---------	---------	--------	---------

ENFANTS**Tarifs UFOLEP 2017 - 2018**

Licences enfants	APAC	Total UFOLEP	Carte FOL	Total FOL/UFOLEP
R1	0,59 €	2,85 €	2,60 €	5,45 €
R2	3,18 €	6,70 €	2,60 €	9,30 €
R3	19,95 €	21,65 €	2,60 €	24,25 €

Activités R5, Duathlon - Triathlon - Bike and Run - Bicross - Cycloport - Dirt - VTT en compétition - Bike Trail compétition - Epreuves combinées

Enfants	29,80 €	31,40 €	2,60 €	34,00 €
---------	---------	---------	--------	---------

Activités R5, Vélo Trial - Bike Trial

Enfants	29,80 €	31,40 €	2,60 €	34,00 €
---------	---------	---------	--------	---------

Activités R5, Cyclotourisme - VTT Randonnées

Enfants	20,28 €	21,85 €	2,60 €	24,45 €
---------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, ECOLE DE CONDUITE (MOTO)

Enfants	34,87 €	37,65 €	2,60 €	40,25 €
---------	---------	---------	--------	---------

Activités R6, AUTO (karting piste)

Enfants	34,87 €	37,65 €	2,60 €	40,25 €
---------	---------	---------	--------	---------

Calendrier UFOLEP

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février	
1	V		D		M		V		L		J	
2	S		L		J		S		M		V	
3	D		M		V		D		M		S	
4	L		M		S		L		J		D	Rég Ski
5	M		J		D		M		V		L	
6	M		V		L		M		S		M	
7	J		S		M		J		D	Animateur Ski	M	
8	V		D		M		V	PSC1	L		J	
9	S	Grimpées Semnoz	L		J		S		M		V	
10	D		M		V		D		M		S	Nocturne Ski ?
11	L		M		S		L		J		D	
12	M		J		D		M		V		L	
13	M		V		L		M		S		M	
14	J		S	Formation APE	M		J		D	Atelier Ski 1	M	
15	V		D	Formation APE	M		V		L		J	
16	S		L		J		S		M		V	
17	D		M		V		D		M		S	
18	L		M		S		L		J		D	
19	M		J		D		M		V		L	
20	M		V		L		M		S		M	
21	J		S	BF1 VTT	M		J		D	Dép Ski	M	
22	V		D	BF1 VTT	M		V		L		J	PSC1
23	S	Tronc Commun	L	PSC1	J		S		M		V	AG UFOLEP 74?
24	D		M		V		D		M		S	
25	L		M		S		L		J		D	
26	M		J		D		M		V		L	
27	M		V		L		M		S		M	
28	J		S		M		J		D		M	
29	V		D		M		V		L			
30	S		L		J		S		M			
31			M				D		M			

Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Aout	
1	J		D	M		V		D		M	
2	V		L	M		S		L		J	
3	S		M	J		D		M		V	
4	D		M	V		L		M		S	
5	L		J	S	PSC1	M		J		D	
6	M		V	D		M		V		L	
7	M		S	L		J		S		M	
8	J		D	M		V		D		M	
9	V		L	M		S		L		J	
10	S		M	J	Natation	D		M	PSC1	V	
11	D		M	V		L		M		S	
12	L		J	S		M		J		D	
13	M		V	D	St Paul	M		V		L	
14	M		S	L		J		S		M	
15	J		D	M		V		D		M	
16	V		L	M		S		L		J	
17	S		M	J		D		M		V	
18	D		M	V		L		M		S	
19	L		J	S		M		J		D	
20	M		V	D		M		V		L	
21	M		S	L		J		S		M	
22	J		D	M	Dep natation	V		D		M	
23	V	PSC1	L	M	Séjours	S		L		J	
24	S		M	J		D		M		V	
25	D	National Ski	M	V	Séniors	L		M		S	
26	L		J	S		M		J		D	
27	M		V	D	Taussat	M		V		L	
28	M		S	L		J		S		M	
29	J		D	M	Rég natation	V		D		M	
30	V		L	M		S		L		J	
31	S			J				M		V	

Les activités départementales

Les Grimpées du Semnoz

Une grande journée autour du Semnoz où vont se retrouver des marcheurs, des cyclotouristes et des cyclistes compétiteurs. Le rendez-vous est à Annecy sur le Pâquier le samedi 9 septembre. Nous vous proposons de venir partager avec nous une matinée dans le Semnoz, à vous de choisir comment vous vous déplacez : à pied ou à vélo !

Séjours Séniors

Depuis mars 2015, le Secteur Sportif a mis en place des séjours sportifs en direction des séniors. Ces stages, de 5 jours, ont pour but de prendre ou reprendre les bonnes habitudes pour rester en forme le plus longtemps. Ces stages permettent aussi un dépaysement puisqu'ils ont lieu au bord de l'eau (Bassin d'Arcachon, Bretagne ou Côte d'Azur). N'hésitez pas à nous contacter.

Stage animateur Ski

Tous les ans, le Comité départemental, via sa commission ski, met en place un stage animateur ski. Ce stage permet aux personnes souhaitant se lancer dans l'encadrement des sorties ski d'acquérir les bases pour apprendre aux jeunes (ou moins jeunes) à skier ou à se perfectionner en ski alpin. Ce stage permet d'obtenir une « capacité » d'animateur ski, le premier pas vers les diplômes fédéraux d'encadrement pour les bénévoles. Il aura lieu début janvier. Pour toute demande de renseignements, ou pour vous inscrire, contactez-nous !

La Nocturne de Ski

Ce rendez-vous incontournable de la saison de ski UFOLEP est une des manifestations les plus conviviales de l'UFOLEP. Il s'agit d'une course festive par équipe de 2, un adulte et un enfant (jeune) sur un petit slalom géant. Ce rendez-vous pour les 3-70 ans (et même plus ...) est à Manigod ! Attention à ne pas oublier son costume !

Stages Natation

Le Comité départemental, via sa commission natation, propose chaque année deux stages pour les jeunes nageurs UFOLEP du département. Le stage « des petits » pour les 10-12 ans est organisé en Haute-Savoie. Le stage « des grands » pour les 13-17 ans est organisé hors de la région (Saint Raphaël, Villefranche...). Ces stages permettent de lancer la saison de natation et servent de reprise pour nos jeunes nageurs. En plus de la natation, d'autres activités sont pratiquées en complément.

La Move Week

C'est la Semaine européenne de l'activité physique et sportive pour le plus grand nombre. Elle aura lieu au printemps 2018. La Move Week est une semaine de rassemblement autour des activités physiques et sportives associatives qui se construit autour de trois points : favoriser l'accès à la pratique physique et sportive pour le plus grand nombre, faire du « sport pour tous » un élément incontournable de notre société et développer la citoyenneté européenne.



Les formations

Formation aux Premiers Secours PSC1

L'UFOLEP est agréée depuis 2014 pour proposer des formations PSC1. Ces formations aux premiers secours sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 10 ans. Elles permettent d'analyser et d'intervenir lors de situations d'urgences, de donner l'alerte aux différents services de secours et de réaliser les gestes de premiers secours.



Ces formations se déroulent sur une journée en semaine principalement mais aussi en week-end : 7h pour sauver une vie !

A noter que le diplôme PSC1 peut vous être demandé pour passer d'autres formations et peut rentrer dans le cadre des formations professionnelles (renseignez-vous auprès de votre employeur).

Le lieu de formation indiqué est Annecy mais il peut être délocalisé au sein de votre association sur demande.

Dates	Lieu
Lundi 23 octobre	Annecy
Vendredi 8 décembre	Annecy
Vendredi 23 mars	Annecy
Samedi 5 mai	Annecy
Mardi 10 juillet	Annecy
D'autres dates vous seront communiquées pendant la saison	

Formation Fédérale d'Animateurs ou d'Officiels

L'UFOLEP propose des formations pour les bénévoles : les brevets fédéraux.

Ces formations, sur le temps d'un week-end, vont vous permettre de vous sentir plus à l'aise lorsque vous êtes face à un groupe grâce à des apports théoriques et des mises en place pratiques.

Pour pouvoir accéder à ces formations il vous faudra avoir le PSC1 et venir sur une journée de formation dite « Tronc Commun ».

Une session de Tronc Commun aura lieu en octobre sur Annecy.

Plusieurs Brevets Fédéraux sont déjà prévus sur la région. Il s'agit du BF Ski (courant janvier) et du BF VTT (en octobre).

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs Sportifs CQP ALS

L'UFOLEP propose aussi des formations qualifiantes permettant d'exercer contre rémunération. Ces formations se déroulent sur plusieurs sites de la région (Lyon, Drôme et Ain). Contactez-nous pour plus d'informations.

Autres Formations

L'UFOLEP 74 vous proposera aussi au cours de l'année d'autres formations (sans obtention de diplôme) afin de vous apporter de nouveaux éléments et des aides dans vos activités.

Début janvier, une formation ski sera organisée pour les personnes qui souhaiteraient débiter l'encadrement et l'accompagnement d'un groupe de skieurs.

En octobre, une formation sera organisée pour les animateurs (entraîneurs, coach, ...) d'activités physiques d'entretien concernant les différents types de public (enfants, seniors, handicap, ...). Contactez-nous pour plus d'informations.

D'autres formations seront proposées sur demande des associations, n'hésitez donc pas à nous contacter rapidement afin que nous puissions enrichir notre plan de formation.

SOUSCRIPTION

DES ŒUVRES LAÏQUES 2016.2017

COLLECTE pour soutenir
les **ACTIONS ÉDUCATIVES**
de **CITOYENNETÉ** et de **SOLIDARITÉ**
en faveur des **ENFANTS**
et des **JEUNES**



Souscription organisée par la
Fédération des Œuvres Laïques
de Haute-Savoie en direction
des écoles publiques et des
associations.
3 avenue de la Plaine - 74000 Annecy
Tél. 04 50 52 70 81
WWW.FOL74.ORG



Chaque année, la FOL 74 vous propose de participer à la souscription qu'elle met en œuvre sous la forme d'une tombola à la Toussaint 2017. C'est un moyen facile pour vos associations UFOLEP de financer vos projets: 40% des recettes restent à votre association. Les 60% qui reviennent à la FOL 74 servent à financer les projets du comité départemental UFOLEP.



Du 17 novembre au 3 décembre pour les dates officielles. Mais tout le premier trimestre voire toute l'année pour vous intégrer dans un projet solidaire.

La mondialisation accroît l'interdépendance entre les hommes, les Etats et les économies. Les choix politiques et économiques ont des conséquences sociales et environnementales à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale. La solidarité internationale, c'est prendre en compte la réalité de ces inégalités, en comprendre les causes et agir pour les combattre. Tous les acteurs de la société peuvent s'y engager : pouvoirs publics, collectivités territoriales, entreprises, médias, organisations syndicales, associations... Chaque citoyen est concerné.

Les associations du collectif proposent, dans le cadre du Festival des Solidarités, mais aussi tout au long de l'année, un programme d'animations culturelles favorisant l'échange autour des thématiques de la solidarité

internationale : le développement durable, la souveraineté alimentaire, l'épargne solidaire..

La FOL met à votre disposition des expositions et du matériel.



Les Semaines d'Education Contre les Discriminations et le Racisme & Les Cartes de la Fraternité

Les principaux axes de réflexion des "Semaines" : promouvoir le "vivre ensemble", débusquer le racisme au quotidien, découvrir les différentes cultures, expliquer la diversité humaine aux jeunes...

La FOL, qui est à l'initiative des "Semaines", poursuit chaque année avec force et conviction son rôle de coordination, d'animation, de gestion et de centre de ressources à l'échelon départemental. Sur la base d'un travail fédératif, la FOL accompagne les structures locales, associations et collectivités, pour qu'elles prennent toutes leur responsabilité et leur autonomie dans le cadre d'un projet partagé. Un projet inscrit dans la durée pour contribuer de façon déterminante à la promotion, la diffusion et la protection des valeurs démocratiques de justice et d'équité indispensables pour prévenir ou combattre la propagation du racisme et de toute forme de discrimination.

L'action « Jouons la carte de la Fraternité, des milliers de cartes postales pour agir contre les discriminations et le racisme » s'inscrit dans le cadre des Semaines d'éducation contre les discriminations et le racisme. Ecoles, collèges, lycées, associations et services municipaux peuvent commander les "cartes de Fraternité" mises à disposition par la FOL 74. Cette action repose sur un double enjeu d'éducation populaire : l'éducation à la citoyenneté et l'éducation artistique et culturelle. Elle propose un cadre de réflexion et d'action au service de la lutte contre le racisme et les discriminations en s'appuyant sur la lecture d'images et des ateliers d'écriture.

Les cartes de Fraternité sont envoyées à des correspondants inconnus, comme des bouteilles jetées à la mer, pour sensibiliser le plus grand nombre à la nécessaire lutte pour l'égalité de traitement.

Nos partenaires

**haute
savoie**
le Département



Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr